



Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2010

Université Montesquieu Bordeaux IV - Salle de conférences

Présents : Michel Bélanger, Jean-Pierre Claveranne, Isabelle de Lamberterie, Brigitte Feuillet-Liger, Anne Laude, Guillaume Rousset, Didier Truchet.

Excusés : Michel Borgetto, Maxence Cormier, Antoine Leca, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Marie-Laure Moquet-Anger, Didier Tabuteau, François Vialla, Daniel Vion.

La séance est ouverte à 11h30.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les points suivants ont été abordés :

1/ Organisation scientifique et matérielle des prochains colloques et séances d'étude

L'organisation des prochaines manifestations est discutée.

- *Colloque de mars 2011*

En lien avec les précédentes discussions, le colloque annuel 2011 se déroulera à Aix-en-Provence sous la responsabilité scientifique et matérielle d'Antoine Leca. Trois dates ont été proposées : mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 mars 2011. Un consensus est trouvé et porte sur le mardi 29 mars. Cette possibilité sera transmise à Antoine Leca.

- *Colloque d'avril 2011*

Une collaboration est établie avec la Société française de finances publiques et l'École Nationale d'Études Supérieures de Sécurité Sociale, grâce à l'action d'un membre de l'association, Rémi Pellet, afin d'organiser un colloque sur « Finances publiques et Santé ». Il se déroulera à Lille les 1^{er} et 2 avril 2011.

- *Séance d'étude de juin 2011*

Un débat s'engage sur les thèmes qui pourraient être traités à cette occasion.

Un rappel des propositions formulées lors du dernier Conseil d'administration est réalisé (premier bilan des ARS ; future loi de santé publique ; données de santé).

D'autres suggestions sont faites. Jean-Pierre Claveranne propose de réfléchir à l'application de la loi HPST, spécialement à la question des communautés hospitalières de territoire ou à celle de la réalité de la décentralisation mise en place. Anne Laude avance l'idée de la dépendance (notamment avec le thème des aidants) ou du renoncement aux soins.

Didier Truchet et Jean-Pierre Claveranne proposent de s'intéresser au « dialogue des doutes » et de réfléchir aux pouvoirs de sanctions des autorités en matière de santé (CPAM, ARS...) à l'attention des établissements de santé, des professionnels de santé et des patients. Une double approche juridique et gestionnaire pourrait être choisie.

Isabelle de Lamberterie suggère de traiter de l'hébergement des données de santé. Ce thème pourrait intéresser une multitude d'acteurs : établissements de santé, médecins, pharmaciens, informaticiens, autorités publique comme l'ASIP...

Après des échanges multiples, le thème des données de santé est retenu pour la séance d'étude de juin 2011, laquelle se déroulera à Paris le 23 juin, après-midi.

La question des pouvoirs de sanction pourrait faire l'objet de la séance d'étude d'octobre 2011. Cette journée se déroulerait ainsi : le conseil d'administration aurait lieu en fin de matinée, l'assemblée générale en début d'après-midi (avec la remise des prix de thèse et d'ouvrage) et la séance d'étude ensuite.

Une ouverture sur la dimension internationale est proposée pour le colloque de mars 2012.

2/ Questions diverses

Différents points sont abordés :

- Les différentes modalités du prix de thèse et du prix d'ouvrage sont discutées. Ils seront remis en octobre 2011 sur la base d'un dépôt des candidatures en avril 2011. Guillaume Rousset finalisera le texte, objet de la communication à venir.
- Les inscriptions du colloque de mars 2011 pourront être réalisées dans le cadre de la formation continue.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset